

# *l'encoche*

revue d'information  
de la commune de Montana



Décembre 1999 - N° 3

## *L'Intercommunale Montana-Randogne*

# L'Intercommunale Montana- Randogne

## Historique

Alors que les activités touristiques provoquent une première vague de développement en altitude, les autorités communales de l'Est du Haut-Plateau fondent en 1932 le Conseil intercommunal de Montana-Randogne afin de gérer les problèmes d'égouts, d'eau, de police, de voirie, du feu, des écoles et de l'aménagement du territoire. En 1988, alors que la station s'est considérablement agrandie, une nouvelle convention délègue à l'administration intercommunale Montana-Randogne le secrétariat intercommunal, la police, le bureau des étrangers, le contrôle des habitants et la gestion des bâtiments intercommunaux. Les coûts de ces services sont partagés par moitié entre les deux communes. Depuis 1977, cette administration est installée dans le bâtiment *Cecil* sur la commune de Montana.



Armand Bestenheider  
Président  
de l'Intercommunale



Michel Charpiot  
Secrétaire  
de l'Intercommunale

Au début des années 90, une réflexion s'engage sur le Haut-Plateau à propos de la nécessité de conduire en commun les diverses tâches publiques. Le projet de fusion des communes de Montana et de Randogne, puis celui des polices du Haut-Plateau échouent. En revanche, les Sociétés de développement de Crans et de Montana fusionnent fin 1997.

L'échec de la fusion des polices du Haut-Plateau a constitué une grande déception pour les responsables opérationnels. Nous avons eu l'occasion de le souligner en ces termes: « *alors que l'étude effectuée par un bureau externe avait démontré que des atouts majeurs prêchaient pour la fusion et avait abouti à un projet parfaitement viable, des considérations relevant de visions à court terme et de la volonté d'assurer le maintien de positions acquises l'ont fait échouer « sur le fil ». Les obstacles avancés pour ce refus étaient relatifs au choix d'un commandement unique et à la localisation du poste de commandement qui, pour des raisons pratiques –*



# L'Intercommunale Montana- Randoigne

(suite)

*circulation, accessibilité en toutes saisons, parking, etc. – aurait dû être établi au bâtiment Cecil. Le refus de la commune de Chermignon de fusionner, non seulement la police, mais également le contrôle des habitants, et ainsi d'abandonner les locaux loués au Scandia, a donné le coup de grâce à ce projet. Cet échec, qui a suivi un intense effort de conception (étude externe, de vingt à trente séances de discussion), manifeste un retour en arrière de vingt ans dans les comportements».*

Malgré cet échec décourageant, la collaboration existante s'est poursuivie dans les limites de la convention de 1988. En 1995, un système informatique commun était mis en place pour le Haut-Plateau, et en 1996, un véhicule de police officiel était acheté.

## Missions

L'administration intercommunale remplit trois catégories de missions principales:

- la police de proximité dans les deux communes
- le contrôle des habitants
- la gestion du chômage.



Messieurs Daniel Rey, Armand Freysinger, André Perren, Charles-Maurice Bonvin et le commissaire Maurice Charpiot



## L'Intercommunale **O**rganisation et structure.

### Montana- Randogne

(suite)

Un Conseil intercommunal rassemble les membres des deux conseils communaux; il est présidé, à tour de rôle et pour deux ans, par les présidents de Montana et de Randogne.

La commission de police, qui dépend du Conseil intercommunal, réunit deux représentants politiques (un conseiller communal de chaque commune) et le commissaire de police. Elle est présidée depuis 1984 par M. Armand Bestenheider.

Un commissaire dirige le poste, secondé par quatre agents en uniforme, deux employés au contrôle des habitants et un employé au bureau du chômage. En saison, des auxiliaires sont engagés pour assurer la circulation et le parage dans la station, en collaboration avec les entreprises de remontée mécanique. En raison de l'échec du projet de fusion, la police de Crans n'est pas intégrée dans le système.

### Activités

La police intercommunale fonctionne comme bon samaritain ou ange gardien de la station. Malgré la taille restreinte des communes, ses tâches sont comparables à celles d'une ville.

	Montana-Randogne	Sion
Nombre d'habitants permanents	5'850	26'570
Nombre de lits touristiques *	40'000	639
Nuitées *	1'500'000	190'000
Nombre de mutations (contrôle des habitants)	11'400	9'150
Nombre de manifestations *	1'200	1'500
Personnel	8	40

\* station de Crans-Montana



# L'Intercommunale Montana- Randoigne

(suite)

Le champ d'activité du secrétariat intercommunal est très étendu, varié et exigeant. Avec le développement de la station et la tendance du canton à déléguer des responsabilités aux polices communales, les tâches ont explosé alors que les moyens matériels et humains affectés à la police n'ont pas été adaptés.

Parmi les tâches de police, les rondes et patrouilles et le service de piquet représentent plus du quart du temps des agents. La gestion de la circulation et du parage est particulièrement lourde en saison; en moyenne elle occupe près de 15 % du temps des agents. La prévention et l'éducation routière des enfants viennent en troisième position. Importante aussi est la participation de la police à la sécurité et à l'organisation des nombreuses manifestations qui ont lieu en station. L'encaissement de patentes et les notifications de l'Office des poursuites figurent aussi parmi les tâches les plus absorbantes de la police intercommunale. En outre, de nombreux renseignements sont fournis à la population, que ce soit sur l'état des routes ou sur les services médicaux et d'urgence.

Le contrôle des habitants est très sollicité en raison des particularités du marché du travail dans le secteur touristique. Les mutations de personnel sont nombreuses et souvent complexes en raison de l'origine étrangère des travailleurs de ce secteur.

Les difficultés conjoncturelles qui touchent la Suisse depuis le début de la décennie ont provoqué la montée du chômage avec son lot de problèmes financiers et sociaux; elles ont nécessité la création d'un poste à plein temps.

## Collaborations

De par ses tâches, la police intercommunale de Montana-Randoigne travaille en collaboration étroite avec la gendarmerie cantonale et la police intercommunale de Crans. Ses activités l'amènent à collaborer avec de nombreux autres organismes publics: Protection civile, service du Feu, sauvetage en montagne, armée suisse, gardes-chasse, gardes-champêtres, système judiciaire, chambre pupillaire, services médico-sociaux, services sanitaires, etc.



Régulation de la circulation



## L'Intercommunale Montana- Randoigne

(suite)

La répartition des missions entre la gendarmerie cantonale et les polices communales est réglée par la loi cantonale de 1995 et les diverses ordonnances qui en découlent. Les tâches relatives à l'ordre public sont, en principe, du ressort des polices communales sous la responsabilité du Président. La gendarmerie cantonale intervient spontanément ou sur demande des polices communales contre rémunération. Elle se réserve un certain nombre d'actions comme l'instruction et la formation, les enquêtes au sujet des accidents, les contrôles de vitesse et de bruit, les recherches de personnes disparues, la lutte contre la criminalité (alarmes, agressions, effractions).

Les manifestations sont des occasions de collaboration entre les diverses polices. Pour le Forum de Crans-Montana, c'est la Confédération qui dirige les opérations et le Canton qui assure la sécurité avec le concours des polices locales. Pour des manifestations comme la Rominger-Classic, se déroulant sur plusieurs cantons, ce sont les deux polices cantonales (vaudoise et valaisanne) qui s'occupent de la sécurité sur les grands axes. Toutes les opérations du niveau local sont en revanche assurées par les polices intercommunales. Le commissaire met en place le service d'ordre dès la sortie de Sierre, établit les ordres de mission (qui fait quoi et comment) et coordonne les activités sur place avec les autres organismes impliqués. Une équipe de près de 50 personnes et des moyens matériels considérables sont ainsi gérés.



Education routière dans les écoles

Les interventions en montagne peuvent servir de deuxième exemple de collaboration entre polices. Lorsqu'une personne ayant entrepris une promenade en montagne ne rentre pas et que ses proches en avertissent la police locale, les agents se rendent au domicile de la personne afin de vérifier si des indices permettent de conclure à la disparition en cours de promenade (absence de souliers de randonnée, de sac de montagne dans l'appartement, par exemple). La police intercommunale avertit les proches en tentant de les rassurer. Comme seule la gendarmerie cantonale est compétente pour les secours en montagne, elle alerte cette dernière après consultation de la famille. La gendarmerie met alors sur



# L'Intercommunale Montana- Randogne

(fin)

## Conclusion.

La police est souvent le bouc émissaire des problèmes qui apparaissent dans notre société. Les critiques sont faciles à faire, la conduite de cette tâche essentielle l'est moins. Il ne faut pas oublier que les missions de la police constituent un atout pour le tourisme qui ne peut se développer que si le maintien de la sécurité et de la tranquillité est assuré. Le caractère touristique du Haut-Plateau implique une conduite de ces missions qui différera d'une commune ordinaire. La prévention et le service doivent prendre le dessus par rapport à la répression. Or, la réalisation de ces objectifs dans une station de la taille de celle de Crans-Montana n'est pas aisée à assurer. Avec plus de 50'000 personnes en saison, les tâches de la police intercommunale sont aussi lourdes que celles d'une ville moyenne. Le personnel est donc très sollicité; il gagnerait en efficacité si les communes de l'ouest avaient la volonté politique de s'engager dans de nouvelles négociations en vue d'une fusion de toutes les polices.

Commission intercommunale  
de police Montana et Randogne  
Armand Bestenheider, président  
Michel Charpiot, secrétaire